

4 INFORMATIONS PRATIQUES

✓ **MAIRIE** : ' 03.29.82.49.43

Site : www.mairielesforges.fr



changement de courriel : accueil@mairielesforges.fr

Ouverture :

Hors Vacances Scolaires :

- **lundi au vendredi** : de 7h45 à 11h45 et de 13h30 à 18h00 (sauf mercredi après-midi)
- **samedi** : de 7h45 à 11h30

Vacances Scolaires :

- **lundi au vendredi** : de 7h45 à 11h45
- **samedi** : de 7h45 à 11h30

✓ **AGENCE POSTALE COMMUNALE** : ' 03.29.33.32.95



Ouverture :

Hors Vacances Scolaires :

- **lundi, mardi, jeudi, vendredi** de 13h30 à 17h30
- **mercredi** : de 12h30 à 14h30
- **samedi** : de 9h00 à 11h30

Vacances Scolaires :

- **lundi, mardi, jeudi, vendredi** : de 8h30 à 12h30
- **mercredi** : de 12h30 à 14h30
- **samedi** : de 9h00 à 11h30

✓ **DECHETTERIE LES FORGES** : ' 06.43.46.11.67

SICOVAD : 03.29.31.33.75 www.sicovad.fr – contact@sicovad.fr



Ouverture : (Fermée les jours fériés)

- **lundi** : Fermée
- **mardi, jeudi, vendredi** : 13h00 à 18h00
- **mercredi, samedi** : 9h00 à 12h00 / 13h00 à 18h00
- **dimanche** : 9h00 – 12h00

(Ces horaires peuvent être modifiés par le SICOVAD – consulter la mairie, Panneau Pocket et le site internet)

- La distribution des sacs jaunes dans les boîtes aux lettres aura lieu à nouveau **du 27/09 au 06/11/2021**. Il est important de nous indiquer les cas de non-distribution pour que le SICOVAD puisse transmettre les adresses non livrées à son prestataire.

✓ **BRUITS ET NUISANCES SONORES** : (arrêté préfectoral)

Horaires à respecter pour l'utilisation d'engins motorisés (tondeuses, débroussailleuses, etc...) :

- **Jours ouvrables** : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- **Samedis** : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- **Dimanches et jours fériés** : de 10h00 à 12h00

VEUILLEZ RESPECTER VOTRE VOISINAGE EN EVITANT LES BRUITS APRES 22H00.

✓ **BIBLIOTHÈQUE** : 10, rue de la Mairie – ' 03.29.82.49.43 - Prêts et inscriptions gratuits.

Ouverture d'été : **Juillet** : les mardis de 15 h 30 à 18 h 00 ; **Août** : Fermée

✓ **LIGNES DE BUS** : Liste des arrêts et horaires disponibles en Mairie.

- ~ **4** : (Épinal, Darney, Monthureux-sur-Saône)
- ~ **9** : (Épinal, Vittel, Contrexéville)



LES FORGES



LES FORGES ACTU!

1. INFORMATIONS MUNICIPALES

✓ **ACCUEIL DE LOISIRS D'ÉTÉ** :

organisé **du 8 au 30 juillet 2021**, pour les enfants de 3 à 14 ans. Renseignements en Mairie – Inscriptions via le logiciel 3 D OUEST.

✓ **RENTÉE SCOLAIRE 2021 / 2022** :



Dans le cadre de la prochaine rentrée scolaire, les enfants nés en 2018 doivent être inscrits en mairie. Prendre ensuite rendez-vous avec la directrice de l'école.

✓ **RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES – SICOVAD** :

Rappel des bons gestes :

- ~ Disposer votre bac la poignée « côté route »
- ~ Pour les collectes du mardi matin, sortir vos sacs la veille au soir ou avant 5 h du matin
- ~ Pour les collectes du mercredi soir, sortir vos bacs pour 18h.



✓ **CONCOURS PHOTO 2021 (Rappel)** :

« Photographiez la faune de notre environnement forgeron »



Nous attendons avec impatience vos clichés ! Date limite le **30 septembre** prochain. Envoi du règlement sur simple demande en mairie.

✓ **TRAVAUX** :



• **Marché public de travaux pour rénover, sécuriser la circulation sur la commune** : Rénovation de la route de Renauvoid, d'une partie du chemin de la Comtesse, de la route de Sanchey. Aménagements de voiries communales pour le développement des mobilités actives (piétons et cyclistes).

• **Route de Renauvoid** :

La chaussée à voie centrale banalisée vise à améliorer les conditions de circulation des cyclistes. Attention, les automobilistes seront surpris par le fonctionnement mais des explications interviendront pour présenter les intérêts sécuritaires visés.

- Plusieurs voies communales seront limitées à **30 km/h** (par zones 30) avec, pour quelques-unes, des aménagements (ralentisseurs).
- **Des revêtements de chaussées** seront réalisés en bicouche (**attention aux gravillons**). Il est donc impératif de circuler avec prudence.
- **Des aménagements sur les RD 36 et RD 460** seront effectués pour permettre le développement de la circulation à vélo avec un maximum de sécurité.

2. INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

✓ RECENSEMENT MILITAIRE :

Dès leur 16^{ème} anniversaire, tous les jeunes sont invités à se présenter en mairie, munis du livret de famille afin d'effectuer le recensement militaire, démarche nécessaire pour toute inscription aux examens, concours et sur les listes électorales.

✓ CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.) :

• Analyse des besoins sociaux :

Une analyse des besoins sociaux est une obligation réglementaire des CCAS dans l'année suivant une nouvelle mandature. Un comité de pilotage a décidé de réaliser un questionnaire qui a été adressé à tous les foyers forgerons. L'analyse permettra de déterminer des actions d'amélioration pour les années à venir.

• Atelier Seniors :

En partenariat avec l'association « Brain UP », menant des actions collectives et locales de prévention santé avec des intervenants spécialisés, le CCAS des FORGES, propose, en septembre 2021, un atelier intitulé « Crise sanitaire, reprendre pied et aller de l'avant » à destination des personnes de plus de 60 ans.

La participation est totalement gratuite. Cet atelier se déroulera en 4 séances consécutives de **14h à 16h à la mairie les mercredis 15, 22, 29 septembre et 6 octobre.** Nombre de places limité à **9 personnes.**

Inscription en mairie au : 03 29 82 49 43 ou par mail : accueil@mairielesforges.fr

✓ TAXE FONCIÈRE 2021 :



Transfert de la taxe départementale au profit de la taxe communale :

Suite à la suppression progressive de la taxe d'habitation sur la résidence principale, un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales vient d'être mis en œuvre.

Pour compenser la perte qu'occasionne cette suppression, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties est désormais transférée aux communes.

En pratique, dès l'imposition 2021, le taux de la taxe foncière départementale de 25,65 % sera ajouté au taux communal de 12,71 % générant ainsi un taux de 38,36 % au profit de notre commune.

Il est à préciser à nos concitoyens que ce transfert n'occasionnera aucune augmentation de leur taxe foncière générée par le nouveau taux communal, puisque la taxe départementale disparaîtra de leur avis de taxe foncière 2021 au profit de la commune, comme l'indique schématiquement le tableau infra :

ANNEE	TAXE COMMUNALE	TAXE DEPARTEMENTALE	TOTAL
AVIS 2020	12,71 %	25,65 %	38,36 %
AVIS 2021	12,71 % + 25,65 %	-----	38,36 %

✓ TRANSPORT SCOLAIRE :



~ Pensez à inscrire votre enfant du **1er juin au 15 juillet 2021** sur www.fluo.eu/88

~ Pour les collégiens scolarisés au **collège Louis Armand à Golbey** ou en classes spéciales au collège de Thaon les Vosges, le CCAS participe à hauteur de 50% du cout du trajet annuel. Transmettez un justificatif de transport et un RIB à la mairie pour bénéficier de cette prestation.

3. QUOI DE NEUF ?

✓ BALAYEUSE ET ENTRETIEN DES TROTTOIRS EN LIMITE DE PROPRIÉTÉ PAR LES HABITANTS :



La commune vient de faire récemment l'acquisition d'une balayeuse.

Vous avez sans doute pu l'apercevoir arpenter les rues de notre localité et commencer à débarrasser les caniveaux des feuilles et des herbes qui s'y sont accumulées.

L'achat de ce nouveau matériel de fabrication française va permettre de maintenir en état de propreté l'ensemble des voies de l'espace public de notre commune, améliorant ainsi notre qualité de vie.

Dans le cadre de cette démarche, la municipalité tient à remercier tout particulièrement nos concitoyens qui, au fil des saisons, ont pour habitude de nettoyer et d'entretenir la partie de trottoir qui leur incombe et de tailler leurs végétaux en limite de propriété, permettant ainsi le libre accès aux voies piétonnes.

En revanche, nous invitons vivement tous les habitants à nettoyer leurs trottoirs et procéder dans les meilleurs délais, à la taille des arbres et des haies qui empiètent sur le domaine public afin de permettre l'utilisation des trottoirs en toute sécurité.

L'entretien de l'ensemble de nos végétaux et le respect des limites de propriétés sont des efforts communs qui sont demandés afin d'offrir à chacun de nos concitoyens un espace public agréable et sécurisé dans l'esprit du "bien vivre aux Forges".

✓ DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE PAR XP FIBRE :



La fibre est arrivée sur la commune !

Testez l'éligibilité de votre habitation sur le site : www.sfr-ftth.com et choisissez un opérateur pour l'installation, les prestations et le montant de l'abonnement.

✓ FLEURISSEMENT COMMUNAL :

Les services techniques de la municipalité, sous la houlette de la commission embellissement, ont procédé aux travaux de fleurissement de la commune.

Ce ne sont pas moins de 27 points qui ont été agrémentés de plantes vivaces et de fleurs annuelles sur l'ensemble du territoire de notre localité.

A cela viennent s'ajouter six emplacements nouvellement créés sur le pont canal de la route de Mirecourt ou encore sur les abords de la mairie (fenêtres et fontaine à proximité du parking) ainsi que l'angle de la route de Darney et de la rue des Noyers.

La municipalité étant particulièrement sensible à l'entretien des espaces fleuris, l'ensemble des plantes bénéficie d'un arrosage tous les deux jours et d'un apport d'engrais mensuel.

Le fleurissement de la commune s'inscrit dans un plan d'embellissement sur une durée de 5 ans guidé par une ligne budgétaire qui permettra d'entretenir, de renouveler et d'améliorer ce petit patrimoine végétal créé pour le plaisir de l'ensemble de nos concitoyens.

✓ CONCOURS DES COUPS DE CŒUR DES JARDINS D'ÉTÉ :



Dans le cadre du jury intercommunal, le concours des maisons fleuries prend désormais l'appellation « *Coups de cœur des jardins d'été* ».

Comme l'an passé, la commission embellissement arpentera les rues de notre localité pour établir une présélection. Le passage du jury composé de deux personnes de chaque commune (Sanchev, Chaumousey, Chavelot, Domèvre et Les Forges) aura lieu le **21 juillet**. Les 3 premiers de chaque commune participeront au jury intercommunal qui se déroulera le **24 juillet**.